

# CAFkaïen

Il était une fois la CAF... Le MYSTÈRE du calcul des allocations logement !  
ou le nouveau jeu schizophrénique de la CAF.



je communique avec la CAF.



**Objet :** Question suite à une déclaration de changement de situation

Je me pose cette question : pourquoi le calcul de nos allocations logement a changé plusieurs fois durant cette année 2016. Je rappelle qu'avec un loyer de 610 euros, les 138 euros d'allocations logement + mon indemnité chômage, cela assure tout juste notre logement (avec les charges). J'ai pris rendez-vous en septembre dernier, pour comprendre le calcul des allocations logements, mais je souhaiterais cependant comprendre pourquoi les allocations logement (qui jusque là était acquises durant un an) fluctuent ainsi, alors que notre situation n'a guère évoluée.

j'ai reçu une réponse à mon courriel (pas très convaincante!)

le 27/10/2016  
à 15h.



Nouveau relevé de droits et paiements

Madame,  
Après contact pris avec le Pôle emploi, nous constatons une divergence avec la situation que vous nous avez déclarée.  
Le Pôle emploi nous a informés de votre nouvelle situation de chômage.  
Nous avons donc étudié vos droits. Ils changent à partir du 01.09.2016.  
Il apparaît après calcul que pour L'ALLOCATION DE LOGEMENT SOCIALE (ALS) vous avez reçu 138,00 € alors que vous aviez droit à 203,00 €. NOUS VOUS DEVONS 65,00 €. Vous recevrez prochainement la somme de 65,00 €.

Votre caisse d'Allocations familiales.

Votre nouveau quotient familial : 573,00 €

• A partir de OCT. 2016

ALS	Retenue	Total
203,00		203,00€



le 28/10/2016  
à 11h.



Nouveau relevé de droits et paiements

Madame,  
Compte tenu des informations en notre possession, nous avons procédé à la régularisation de vos droits aux Prestations Familiales.  
Nous avons donc étudié vos droits. Ils changent à partir du 01.09.2016.  
Il apparaît après calcul que pour L'ALLOCATION DE LOGEMENT SOCIALE (ALS) vous avez reçu 203,00 € alors que vous aviez droit à 138,00 €. VOUS NOUS DEVEZ 65,00 €. Pour vous permettre de rembourser cette somme, nous la retiendrons sur vos allocations dès OCTOBRE 2016.  
Pour plus d'information, voir au dos.

Votre caisse d'Allocations familiales.

Votre nouveau quotient familial : 628,00 €

• A partir de OCT. 2016

ALS	Retenue	Total
138,00	65,00	73,00€



Allo... la CAF!



le 28/10/2016  
à 14h30.

Je ne comprends pas pourquoi en l'espace de 24 heures, le calcul de mes allocations logement a fluctué à ce point... au point de vous rendre le trop-perçu que vous venez de me virer à ce JOUR ??

un article dans le journal

**L'Humanité**



J'explique par la suite à la conseillère au téléphone que j'ai enfin eu des réponses concrètes en lisant un bref article dans L'Humanité. Et dans cet article très instructif, je comprenais enfin **pourquoi les APLs avaient drastiquement diminué cette année!** En gros, si tu as un loyer entre 598 € et 741 € (toutes autres communes, c'est mon cas), tes allocations logement baissent. Lui rappelant que si tu gagnes juste ce qu'il faut pour payer le loyer et les charges, et bien tu te démerdes (notre loyer dépassant juste de 13 euros)! Et ceux qui ont pondu ces nouveaux critères, présentent que les propriétaires vont baisser les loyers? Elle n'était pas au courant de ce nouveau décret...tiens, tiens! Elle a donc transféré mes questionnements et un **conseiller de niveau 2** (un vrai jeu, je vous dis) me contactera bientôt pour répondre à mes nombreuses questions...affaire à suivre!

je garde la tête hors de l'eau



mais quand j'entends un certain Laurent W. (président L.R., président du Conseil Régional d'A.R.A... et député...) CRACHER sur les pauvres qui profitent... et PARLER d'assistantat...

des politiques (pour certains cumulards) au service soit-disant du citoyen et du bien commun, payés par le contribuable...

j'ai ENVIE de HURLER!



**RHAAAAA  
mais TA GUEULE!**

et souhaiter d'autres choses inavouables à ces "raclures" de politiques mais je ne le dirais pas...

je prédis une **ABSTENTION** record aux prochaines élections.

Quand est-ce qu'on leur fait ravalier leurs professions de foi!



manj-lap 2016

Quand est-ce qu'on va chercher les quelques 60 à 80 milliards de fraudes fiscales?

et la FRAUDE aux cotisations sociales, on s'y attaque?!